GUIDE PRATIQUE

édition éleveurs bovins

Comment communiquer au grand public sur les pratiques d'élevage ?

L'action sanitaire ensemble

GDS France

Pourquoi un guide pratique ?

L'élevage fait de plus en plus l'objet de controverses. Certaines pratiques, mises en lumière par les associations de protection animale, sont remises en cause par l'opinion publique qui ne possède pas toujours les éléments pour bien comprendre les tenants et aboutissant de certaines méthodes d'élevage. Dans ce contexte, il est parfois difficile pour les éleveurs et pour les agents travaillant au service de l'élevage d'expliquer sereinement leur métier, avec un vocabulaire simple et adapté.

Par ailleurs, certaines associations communiquent très largement sur les réseaux sociaux de façon négative sur certaines méthodes d'élevage, avec des arguments parfois erronés. De ce fait, il est important de posséder un argumentaire pour contrer les différentes polémiques lancées par les détracteurs de la filière.

Ce document vise à faire le point sur les principales pratiques faisant l'objet de problématiques dans la filière bovine et d'apporter des éléments de langage pour chacune.

Chaque thématique est organisée de la façon suivante :

Le paragraphe **« ce qu'ils en disent »** expose les arguments, souvent virulents et extrémistes de certaines associations de protection animale. Ces arguments ont été repris principalement des sites internet de ces associations.

Le paragraphe **« ça consiste en quoi »** vise à expliquer la pratique concernée avec un vocabulaire simple pouvant être appréhendé par des personnes non issues du monde agricole. Un certain nombre de questions réponses sont développées en fonction de la thématique abordée.
L'objectif est d'apporter des contre-arguments aux propos des détracteurs de la filière, développés en première partie.

Le paragraphe **« les bonnes pratiques »** permet de lister un certain nombre d'actions de la filière pour prendre en compte et favoriser le bien-être des animaux dans chaque thématique.

Table des matières

«Taureaux à cravates» ..... p. 5
Ce qu'ils en disent ..... p. 5
L'insémination artificielle, ça consiste en quoi ? ..... p. 5
L'insémination est-elle fréquente ? ..... p. 5
À partir de quel âge les vaches peuvent-elles être inséminées ? ..... p. 5
Pourquoi beaucoup d'éleveurs ont recours à l'insémination ? ..... p. 6
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 7
Écornage ..... p. 8
Ce qu'ils en disent ..... p. 8
L'écornage, ça consiste en quoi ? ..... p. 9
Est-ce que cette pratique est douloureuse ? ..... p. 9
Pourquoi certains éleveurs pratiquent l'écornage ? ..... p. 9
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 10
Séparation des veaux des mères ..... p. 11
Ce qu'ils en disent ..... p. 11
Le sevrage des veaux, ça consiste en quoi ? ..... p. 11
Pourquoi les veaux doivent être séparés de leurs mères pour les élevages laitiers ? ..... p. 12
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 12
Traite ..... p. 13
Ce qu'ils en disent ..... p. 13
La traite, ça consiste en quoi ? ..... p. 13
Pourquoi les éleveurs doivent traire les femelles ? ..... p. 14
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 14
Tarissement ..... p. 15
Ce qu'ils en disent ..... p. 15
Le tarissement, ça consiste en quoi ? ..... p. 15
Pourquoi les éleveurs tarissent leurs animaux ? ..... p. 15
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 16
Transport ..... p. 17
Ce qu'ils en disent ..... p. 17
Pourquoi les animaux sont transportés ? ..... p. 17
Quelles sont les conditions de transport ? ..... p. 18
Les pratiques à améliorer ? ..... p. 19
Fin de vie ..... p. 20
Ce qu'ils en disent ..... p. 20
L'abattage, ça consiste en quoi ? ..... p. 20
Quelles sont les mesures réglementaires s'appliquant aux abattoirs ? ..... p. 21
Est-ce que les animaux en mauvaise santé peuvent être abattus ? ..... p. 21
Dans quelles conditions un éleveur peut-il réaliser un abattage à la ferme ? ..... p. 21
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 22

Devenir des jeunes animaux dans les élevages ..... **p. 23**
Ce qu'ils en disent ..... p. 23
Quel est le devenir des jeunes animaux dans les élevages ? ..... p. 23
À quel âge les animaux sont abattus ? ..... p. 24
Alimentation ..... **p. 25**
Ce qu'ils en disent ..... p. 25
Les vaches ont-elles accès au pâturage ? ..... p. 25
Les animaux mangent-ils des OGM ? ..... p. 25
Trouve-t-on encore des farines animales dans les aliments du bétail ? ..... p. 26
Les animaux reçoivent-ils des hormones de croissance et anabolisants ? ..... p. 26
Les boiteries et le parage ..... **p. 27**
Ce qu'ils en disent ..... p. 27
Les boiteries, c'est quoi ? ..... p. 27
Pourquoi les éleveurs doivent parer les animaux ? ..... p. 28
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 28
Réforme des bovins sur des aspects sanitaires ..... **p. 29**
Ce qu'ils en disent ..... p. 29
Les animaux peuvent-ils être malades ? ..... p. 29
Quelles sont les conséquences pour les éleveurs ? ..... p. 29
L'assainissement des troupeaux, ça consiste en quoi ? ..... p. 30
Quelles sont les bonnes pratiques ? ..... p. 30

«Taureaux à cravates»

Ce qu'ils en disent

« Grossesses forcées : Pour fournir du lait, la vache doit être soumise à une grossesse chaque année. Elle est donc engrossée de force dès l'âge de 15 mois (c'est encore un bébé !), et sera à nouveau fécondée 3 mois après chaque vêlage, par insémination artificielle dans la majorité des cas, attachée et sans aucun respect pour elle et pour son corps. »

https://www.veganisme.fr/Un%20Monde%20Vegan/Laitetoeufs.html

L'insémination artificielle, ça consiste en quoi ?

La semence d'un taureau est déposée après le col de l'utérus grâce à un outil précis d'insémination qui est introduit avec précaution par un technicien formé. Le cheminement de l'appareil jusqu'au col de l'utérus est contrôlé par palpation rectale.

Le geste dure quelques secondes. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'acte d'insémination n'est pas douloureux. Souvent la vache continue de manger ou ruminer pendant l'acte, signe que tout va bien pour elle.

Est-elle fréquente ?

Plus de 75% des vaches laitières françaises sont inséminées chaque année. En élevage allaitant, l'insémination animale représente à peine 13 % en bovins.

À partir de quel âge les vaches peuvent-elles être inséminées ?

Il est possible d'inséminer une vache une fois qu'elle a atteint sa puberté sexuelle et un poids représentant environ 40 à 45% de son poids adulte. Dans ces conditions, il n'est pas dangereux d'inséminer la vache : le poids qu'elle atteindra pour son vêlage lui permettra de mettre bas dans les meilleures conditions.
L'apparition de la puberté dépend de la race de la vache mais également des conditions de milieu (alimentation). L'âge de puberté est compris entre 10 à 11 mois pour les Holstein (40% du poids vif) jusqu'à 16-17 mois (60% du poids vif adulte) chez la Blonde d'Aquitaine[1].

Ainsi, l'insémination artificielle ne bouscule pas le cycle de fertilité des femelles. Dans la nature, elles auraient été saillies selon les même critères de puberté.

[1] http://www.eliacoop.fr/node/728 et http://www.allice.fr/

Pourquoi beaucoup d'éleveurs ont recours à l'insémination ?

- **Plus de sécurité.**

Avoir un taureau dans son élevage peut constituer un facteur de risques pour l'éleveur car les taureaux développent fréquemment de l'agressivité avec l'âge, d'autant plus s'ils ne sont pas élevés en groupe.Un taureau à la ferme nécessite d'avoir des outils d'élevage adaptés et peut représenter un véritable danger pour l'éleveur s'il ne prend pas les mesures de sécurité adaptées.

- **Une facilité d'utilisation.**

Même s'il est vrai que l'insémination artificielle exige d'observer davantage les animaux pour détecter les chaleurs, la monte naturelle exige quant à elle de gérer les dates de saillie et une manipulation du taureau en toute sécurité.

- **Une garantie sanitaire.**

À l'époque, la structure des exploitations obligeait les éleveurs, le plus souvent propriétaires d'un petit nombre de vaches, à recourir aux services de taureaux utilisés en commun. Cette pratique augmentait le risque de dissémination de maladies graves car le taureau peut transmettre des maladies vénériennes aux femelles en monte naturelle.

- **L'insémination apporte une garantie sanitaire pour l'éleveur.**

Les protocoles rigoureux de contrôles sanitaires à chaque étape du dispositif de l'entrée du taureau en station jusqu'à l'insémination permettent une traçabilité et une qualité sanitaire irréprochable.

- **Un accès à la meilleure génétique à un coût maîtrisé**. En choisissant un taureau dont les performances sont connues et meilleures en comparaison à d'autres taureaux, on agit alors directement sur l'amélioration de certains critères : quantité et qualité du lait par vache, fertilité, santé, etc.

Concrètement, le choix du meilleur taureau engendre une amélioration de la production du futur troupeau, ce qui génère des répercussions financières positives pour les élevages.
Mais l'insémination permet surtout d'accéder à des taureaux avec des potentiels génétiques élevés alors qu'auparavant, les meilleurs taureaux étaient la propriété de quelques éleveurs, ils sont aujourd'hui accessibles à tous les éleveurs. En effet, l'IA représente un coût très faible en regard de l'achat et l'entretien d'un taureau.

La sélection génétique présente de nombreux atouts pour la promotion des races françaises et l'amélioration des standards mais elle est surtout indispensable pour **la conservation des races à petit effectif.**
Elle représente également une option pour éliminer certaines pratiques stressantes et douloureuses pour l'animal comme l'écornage en développant des gênes « sans corne ».

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- La contention des animaux pendant l'acte est parfaitement maîtrisée par l'éleveur, pour assurer la sécurité des animaux et des hommes et réduire le stress.

- La qualité de l'environnement d'insémination est un élément hautement pris en compte par l'éleveur qui peut procéder par exemple à des désinfections.

Écornage

Ce qu'ils en disent

« L'élevage a existé pendant des millénaires sans couper les cornes des vaches. On se demande vraiment comment, au long des siècles passés nos ancêtres ont pu survivre aux coups de cornes de leurs vaches ? Avaient-ils la peau plus dure que nous ou savaient-ils mieux s'y prendre pour mener leurs bêtes sans problèmes ? »

« L'élevage moderne (depuis les années 50) qui consiste à adapter l'animal à l'outil de production pour produire toujours plus – alors qu'il faudrait faire le contraire – est passé par là.
La vie d'un troupeau de vaches a ses codes, c'est une vie de groupe, chacune a un rôle, une position avec une hiérarchie. Les cornes permettent aux animaux de réaliser cette hiérarchie. Une vache sans corne se retrouve démunie de son moyen de défense. Si les bovins ont un espace suffisant, qu'ils vivent au pré une bonne partie de l'année, ils trouveront l'équilibre du troupeau et tout se passera bien ! Les frictions entre les animaux seront faibles, ce qui n'empêche pas d'isoler les animaux qui sont les plus agressifs le cas échéant. L'absence de corne ne va pas supprimer l'agressivité des animaux, bien au contraire.
Ainsi témoigne une spécialiste des vaches Alika Lindbergh : « Les vache écornées, loin d'être plus paisibles, donnent souvent des coups de tête, ou bousculent sévèrement les vachers, en vertu d'une évidence qui ne semble pas avoir frappé nos contemporains : plus un animal se sent fort et capable de se défendre, moins il est agressif – plus il est dépouillé de ses défenses, plus il a peur. Et l'on sait depuis toujours que la peur engendre l'agressivité. »

« Les conséquences psycho-somatiques sont difficiles à évaluer mais pour autant il ne faut pas les ignorer. L'ablation, l'amputation d'un membre on le sait chez l'être humain cause une blessure psychique très profonde. A tel point même que certains amputés souffrent d'un membre qu'ils n'ont plus. L'organe mutilé continue à exister d'une manière fantomale. La plupart des lecteurs se moqueront de cette remarque n'y voyant qu'anthropocentrisme. Pouvons-nous toutefois l'ignorer sous prétexte que les « scientifiques » ne sont pas capables aujourd'hui de le prouver ? Plus notre connaissance du monde animal se développe, plus nous découvrons ce que nous ne voulons pas voir, la subtile et profonde sensibilité des animaux. »
https://www.animal-cross.org/ecornage-des-vaches/

L'écornage, ça consiste en quoi ?

À la naissance, les veaux présentent un bourgeon au sommet du crâne, appelé cornillon, qui formera plus tard la corne. Le cornillon n'est pas encore rattaché à l'os du crâne, est peu développé et pas vascularisé. Il peut donc être détruit facilement par cautérisation : c'est ce que l'on appelle l'écornage.

La cautérisation consiste à chauffer une zone afin de détruire des cellules ou de boucher des vaisseaux sanguins. Pour cautériser, il est possible d'utiliser des produits chimiques, (uniquement pour les animaux de moins de 2 semaines) ou une source de chaleur.
Dans ce dernier cas, les vaisseaux irrigant le cornillon sont cautérisés pour bloquer son développement et entraîner sa destruction. La cautérisation se fait à l'aide d'une résistance métallique ou céramique chauffée à haute température (500 à 700°C). Cette technique entraîne normalement peu de saignements.

Est-ce que cette pratique est douloureuse ?

Cette intervention provoque une douleur due à plusieurs facteurs :

- Le stress engendré par la manipulation et la contention.
- L'application du fer sur la zone cautérisée.
- L'inflammation des tissus qui peut persister jusqu'à 9h après l'intervention.

Pour prendre en charge la douleur, l'éleveur, avec les conseils avisés de son vétérinaire, peut agir sur ces trois composantes en appliquant:

- Un sédatif pour réduire le stress.
- Un anesthésique pour limiter la sensation de douleur lors de la lésion des tissus.
- Un anti-inflammatoire pour atténuer la douleur post-écornage.

Pourquoi certains éleveurs pratiquent l'écornage ?

L'écornage limite le risque de blessures entre bovins, notamment en stabulation libre. **Les coups de corne peuvent provoquer des blessures profondes, des éventrations, des avortements.**

Les blessures sont pour l'animal une source de contamination par les agents pathogènes. Le cuir des bovins est une barrière sanitaire pour l'animal d'où l'importance de le garder intact.

L'écornage permet de **limiter le risque de blessures pour les éleveurs** et les animaux sont plus faciles à manipuler.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

1 L'immobilisation des animaux à l'aide d'une cage de contention, est un paramètre hautement pris en compte par l'éleveur, qui s'assure que le matériel est adapté à la taille de l'animal pour bien immobiliser sa tête et éviter tout accident.

2 L'éleveur procède à la tonte de la zone du cornillon pour bien repérer le bourgeon cornual et limiter les risques infectieux.

3 Le matériel est adapté à l'animal, et en particulier au diamètre du cornillon à cautériser. Une taille d'embout adaptée permettra de ne pas réaliser une brûlure trop importante.

4 La plaie est désinfectée à l'aide d'un spray antiseptique pour limiter les risques infectieux et refroidir les plaies cautérisées.

5 L'éleveur contrôle l'état de la plaie et surveille les animaux ébourgeonnés pendant les jours suivant l'intervention.

— **Il existe des formations pour donner toutes les recommandations nécessaires au bon déroulement de cette opération délicate.**

Séparation des veaux des mères

Ce qu'ils en disent

« Dans presque tous les élevages laitiers, le veau est séparé de sa mère à la naissance ou dans les 24 heures. C'est un véritable déchirement pour la vache et son veau car leur relation est très forte et pourrait durer de longues années. Après la séparation, beaucoup se cherchent en meuglant pendant des jours. Des vaches ont défoncé des clôtures et parcouru des kilomètres pour retrouver leur petit, parfois au péril de leur vie. »
https://www.l214.com/vaches/elevage-vaches-laitieres

« La séparation des veaux des mères provoque un sentiment que nul agriculteur ne souhaite voir naître chez ses animaux : le stress. Conséquences négatives sur la santé (immuno-dépression), sur la qualité de la viande et la production laitière: le stress signifie une perte à tous les niveaux. Il inhibe la production d'ocytocine, l'hormone de l'attachement mère-enfant, ce qui augmente la quantité de lait résiduel, celui qui reste dans les pis après la traite et qui peut représenter 15 à 25% du lait de la vache.
Réunis, les animaux formeront un troupeau plus serein, où les relations sociales seront meilleures. Les effets sur la santé des animaux sont aussi positifs, car les troupeaux, exposés à de plus nombreuses maladies quand vaches et veaux cohabitent, deviennent plus résistants. Quant aux veaux, ils grandissent plus vite, sont sevrés plus tôt et quand ils tombent malades, guérissent plus rapidement. »
https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/vache-et-veau-a-deux-on-est-mieux_16751

Le sevrage des veaux, ça consiste en quoi ?

Le sevrage c'est l'arrêt de l'alimentation à base de lait pour les animaux.
Dans le cas des élevages allaitants, les vaches sont élevées pour leur viande. Elles allaitent leur veau jusqu'au sevrage, qui intervient **aux alentours de huit mois.**
Dans les élevages laitiers, le veau est séparé de la mère un ou deux jours après la mise-bas, période pendant laquelle le veau boit le lait de sa mère (appelé colostrum) afin de construire son système immunitaire.
Après ces deux jours, le veau est séparé de sa mère mais le lait des mères est tout de même récupéré afin de le donner aux veaux. Quelques jours après la naissance, le veau est bouclé : on lui met des boucles d'oreilles sur lesquelles figure son numéro d'identification unique. La séparation du veau de la mère fait partie du processus de sevrage.

Pourquoi les veaux doivent être séparés de leurs mères pour les élevages laitiers ?

- **Hygiène et prévention des maladies :** Lorsque le veau tète, les trayons s'ouvrent pour laisser le lait sortir. Le problème, c'est que les trayons ne se referment pas tout de suite après, ce qui laisse la possibilité aux germes de rentrer, ce qui peut entraîner des mammites, par exemple.

À la naissance, le veau est vulnérable car son système immunitaire est peu efficace. Il en est de même pour sa mère, affaiblie par la sécrétion de cortisol qui induit en partie la production de lait mais affecte en même temps ses défenses immunitaires. La vache et son veau seraient donc plus susceptibles de développer des maladies au contact l'un de l'autre, les conditions hygiéniques étant moins bonnes quand les animaux vivent ensemble.

- **L'alimentation :** La séparation précoce permet un meilleur contrôle de l'alimentation (quantité de colostrum ingéré, introduction d'éléments solides au fur et à mesure) du veau pour une croissance optimale.

- **La traite :** Il est difficilement possible de traire la mère si son veau est présent. Cependant, le lait de la mère est encore donné au veau la semaine après la mise-bas.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- Les animaux sont séparés de façon précoce et des circuits différents entre vaches et veaux sont mis en place pour limiter le stress des animaux.

- L'éleveur suit de près le sevrage des veaux pour faire en sorte que le veau s'alimente correctement et ne développe pas de maladie.

- Selon leur âge, les veaux sont regroupés pour favoriser les interactions entre eux.

Traite

Ce qu'ils en disent

« Elle [la vache] sera ensuite soumise à la traite, par une machine, même pendant sa grossesse, ce qui est exténuant pour son pauvre corps, dont les besoins vitaux ne sont absolument pas respectés ! »

« Souffrances physiques et émotionnelles : La traite intensive et le confinement génèrent de nombreuses souffrances physiques (enflure du pis et infections très douloureuses), ce qui n'empêche pas l'éleveur de continuer à la soumettre à la traite forcée »
https://www.veganisme.fr/Un%20Monde%20Vegan/Laitetoeufs.html

La traite, ça consiste en quoi ?

La traite a lieu deux fois par jour, matin et soir, chaque jour de l'année. Il ne s'agit pas d'un acte douloureux pour la vache car la traite soulage leur mamelle remplie de lait.
La machine à traire permet de traire les vaches d'une manière hygiénique, rapide et indolore. Elle est localisée dans la salle de traite, celle-ci étant conçue de manière à optimiser le bien-être des animaux et le confort des éleveurs. En montagne, quand les troupeaux pâturent en alpage, les éleveurs utilisent des machines à traire mobiles.
Certains éleveurs sont équipés d'un robot de traite : chaque vache entre dans la loge du robot à son rythme (entre 2 et 3 fois par 24 h). Elle est reconnue grâce à un collier électronique et traite selon ses besoins. L'éleveur observe régulièrement ses vaches et analyse les données fournies par le robot, afin de le régler en fonction des spécificités de chaque animal.

Les différentes étapes de la traite :

- Les trayons de la vache sont nettoyés afin d'être propres et secs.

- Une traite manuelle des premiers jets permet de vérifier dans certains cas que le lait est d'aspect normal et qu'il n'y a pas de blessure au trayon.

- Les manchons trayeurs sont positionnés sur les trayons. Un système de pulsation et de vide permet alors de récolter le lait qui coule facilement.

- Quand il n'y a plus de lait dans la mamelle, les manchons se décrochent automatiquement ou c'est l'éleveur qui les retire.

- Une pommade est appliquée après la traite pour protéger les trayons des agressions extérieures et des bactéries.

Le matériel de traite et le local de traite sont nettoyés systématiquement après chaque traite.
Le lait est ensuite immédiatement conduit, à travers des tuyaux, vers de grandes cuves réfrigérées, avant d'être acheminé par camion réfrigéré jusqu'à la laiterie où il fait l'objet de nouveaux contrôles.

Pourquoi les éleveurs doivent traire les femelles ?

La traite participe au bien-être des vaches, car, comme toutes les femelles mammifères en période d'allaitement, elles sont gênées quand leurs mamelles sont pleines.

Elle permet de récupérer le lait qui sera ensuite commercialisé : c'est la principale source de revenu pour les éleveurs laitiers.
La traite constitue un moment privilégié pour l'éleveur mais également pour les animaux puisqu'à cette occasion l'éleveur est en contact avec ses animaux et vérifie leur bon état physique (absence blessure, de difficulté pour marcher etc).

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- La salle de traite est conçue pour éviter tout risque d'accident. En particulier, l'orientation du bâtiment est un facteur important à prendre en compte pour la luminosité et éviter que les sols ne soient pas glissants.

- L'éleveur est vigilant pour éviter la « sur traite » des vaches qui pourrait être douloureux pour ces dernières.

- Les élevages laitiers sont suivis par des organismes appelés « contrôles laitiers » qui s'assurent, par le suivi réguliers d'indicateurs, qu'aucune anomalie n'est détectée sur une vache, qui pourrait impliquer un problème de bien-être animal, d'alimentation ou d'ordre sanitaire.

Tarissement

Ce qu'ils en disent

« Pendant leur grossesse, les vaches laitières continuent à être traites ; elles sont donc simultanément exploitées pour le lait et leur veau. Le scientifique John Webster estime que cet effort épuisant fourni quotidiennement par leur organisme reviendrait, pour un être humain, à l'énergie dépensée par une course folle de six à huit heures par jour ». Poussées à l'hyperproductivité, beaucoup de vaches souffrent de maux douloureux : mammites (infections des pis) tout comme les troubles métaboliques et de la fertilité ».
L214

Le tarissement, ça consiste en quoi ?

Le tarissement est une pratique utilisée dans les élevages laitiers.
Le terme fait référence à une période pendant laquelle l'éleveur arrête de traire les femelles avant leur mise-bas. L'arrêt de la traite a pour effet de stopper la production de lait par la mamelle.

Un bouchon de kératine se forme au niveau du canal du trayon, ce qui permet d'empêcher les bactéries d'y pénétrer. Avant le vêlage, ce bouchon disparait et la production de lait reprend ensuite naturellement à la naissance du veau.

La durée de tarissement est différente d'un élevage à l'autre et dépend de la race des animaux mais également des pratiques de l'éleveur. Une durée de tarissement de deux mois est généralement conseillée.

Pourquoi les éleveurs tarissent leurs animaux?

- L'arrêt de la production de lait permet de modifier la physiologie de la future mère pour lui permettre d'arriver dans un bon état corporel au vêlage (ni trop maigre, ni trop grasse).
De ce fait, la naissance est facilitée, ce qui améliore la santé du veau, celle de la mère, donc la reprise de sa production laitière et sa capacité à mettre bas de nouveau.

- Le tarissement permet également d'assainir la mamelle quand elle est contaminée par certaines bactéries. L'animal, durant le tarissement, a plus de facilité à lutter contre ces bactéries, qui provoquent les mammites, et peut s'en débarrasser plus aisément.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- L'animal n'est pas trait pendant la période de tarissement afin de laisser les animaux se reposer et reconstruire leurs réserves et de ne pas favoriser les risques de nouvelles infections.

- L'éleveur fait attention à l'hygiène dans l'environnement des vaches taries car la mamelle est très sensible aux nouvelles infections surtout en début et en fin de tarissement.

- L'éleveur peut utiliser plusieurs techniques pour assainir les mamelles pour éviter le développement de bactéries dans la mamelle pendant la période de tarissement et prévenir le développement de pathologies.

- La production laitière au moment du tarissement est surveillée par l'éleveur car une production élevée augmente le risque de déclenchement d'une infection de la mamelle après le tarissement. En effet, lorsque la mamelle contient encore un volume important de lait, les globules blancs du sang sont principalement occupés à absorber les débris d'adipocytes du lait et sont donc moins actifs dans la lutte contre les bactéries pénétrant dans la mamelle.

Transport

Ce qu'ils en disent

« Après plusieurs milliers de kilomètres, les bovins, en provenance de toute l'Europe, s'y retrouvent bloqués des dizaines d'heures – jusqu'à dix jours – sans possibilité de sortir des camions. Les températures peuvent atteindre 38 °C et les systèmes d'abreuvement ne sont souvent pas adaptés ou souillés. Déshydratés, les animaux lèchent désespérément les barreaux. D'autres s'effondrent. Faute d'aliments, les bêtes vont jusqu'à se nourrir de leurs excréments. Les animaux malades ou blessés sont abandonnés au milieu de leurs congénères. »

http://ecologie.blog.lemonde.fr/2016/09/27/le-calvaire-des-animaux-transportes-sur-des-milliers-de-kilometres-jusqua-la-turquie/

« Ils endurent des jours de transport où ils sont entassés les uns contre les autres, sans manger ni boire. Certains meurent pendant le trajet ou arrivent gravement blessés. Dans les camions par exemple, « ils souffrent d'épuisement, de déshydratation, de blessures, de maladies... Les individus faibles, les nouveau-nés et les femelles en gestation n'échappent pas à ces transports sur longues distances » dénonce le rapport de l'association belge GAIA. »

http://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/11688-stop-the-trucks-le-scandale-du-transport-danimaux-vivants/

Pourquoi les animaux sont transportés ?

Les animaux peuvent être transportés pour plusieurs raisons :

- Ils peuvent être vendus à d'autres élevages en France ou à l'étranger.
- Ils peuvent participer à des concours.
- Dans certaines régions de France, ils sont transportés dans certaines zones pour transhumer.
- À leur fin de vie, ils doivent être transportés à l'abattoir.

Un transport est dit de « longue durée » par la règlementation française quand il excède 8h.

Quelles sont les conditions de transport ?

Le transport constitue forcément une source de stress pour l'animal qui n'est pas habitué à être hors de son environnement habituel. Cependant, tout est fait pour minimiser ce stress par les éleveurs et les transporteurs. Par ailleurs, il existe une règlementation stricte qui fixe des règles pour veiller au bon déroulement du transport :

Formation des transporteurs : Les personnes transportant des animaux vivants doivent assister à une formation de deux jours minimum, agréée par le Ministère de l'Agriculture. Elle permet d'obtenir, sous réserve de réussite du candidat à l'évaluation, le **Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV)** qui est obligatoire pour tout transport des animaux vertébrés sur une distance de plus de 65 Km à vocation commerciale (exemple : transport vers un marché, un élevage...).

Aptitude des animaux au transport. La règlementation interdit de transporter des animaux dans les cas suivants :

- Blessure ouverte grave ou un prolapsus important (descente d'organes).
- Animal incapable de se déplacer par lui-même, de se mouvoir sans souffrir ou de se déplacer sans assistance.
- Femelle prête à mettre bas ou ayant mis bas depuis moins d'une semaine.
- Jeune animal dont l'ombilic n'est pas entièrement cicatrisé (ombilic encore humide).
- Jeune animal : Porcelet de moins de trois semaines, agneau de moins d'une semaine, veau de moins de dix jours (sauf sur une distance inférieure à 100 km).

Conformité des véhicules : Les bétaillères utilisées pour le transport d'animaux doivent respecter certaines normes en matière de sécurité routière, de règles sanitaires, et de confort des animaux.
Un certain nombre d'éléments sont exigés au niveau de l'éclairage, de l'étanchéité du véhicule, des cloisons (pour permettre aux animaux de résister aux contraintes dues aux mouvements), aération, rampe (pour monter et descendre du véhicule). Pour les transports de longue durée, les véhicules doivent respecter des exigences supplémentaires (conditions d'abreuvement, d'alimentation, de ventilation et de température) et doivent posséder un agrément délivré par les services de l'Etat.

Espace par animal (= densité de chargement) : la réglementation définit un nombre maximum d'animaux par m² en fonction de leur poids que les transporteurs doivent respecter. Exemple : 0,95 à 1,30m² pour une vache de 325kg.

Organisation du voyage : Pour tout transport d'animaux, le convoyeur doit être en mesure de présenter un document réunissant la date, l'heure et l'adresse de chargement et de livraison, la durée escomptée du voyage, l'espèce et le nombre des animaux transportés, la date et le lieu de la dernière désinfection du véhicule, les documents d'accompagnement des animaux (passeports bovins...). Il s'agit du registre du transporteur.

Pour tout transport international de longue durée, le voyage doit être organisé à l'avance et tout doit être réfléchi afin de limiter au minimum la durée du voyage et de répondre aux besoins des animaux durant celui-ci. À cet effet, toutes les informations sur le voyage (planification, temps et lieux d'arrêt etc...) doivent être compilées sur un carnet de route, qui est validé par les services de l'Etat.

Les pratiques à améliorer ?

- L'amélioration des conditions de transport fait l'objet d'une attention particulière par le ministère de l'agriculture dans le cadre de son plan d'actions national en faveur du bien-être animal.

Fin de vie

Ce qu'ils en disent

« Mort : Rapidement épuisée par un tel traitement, notre vache ne sera plus «rentable» dès l'âge de 5 ou 6 ans (dans la nature, elle aurait pu vivre plus de 20 ans…), et sera donc brutalement transportée à l'abattoir, où elle sera tuée, souvent pleine, et la viande obtenue sera transformée en steaks hachés ! (Saviez-vous que 70% de la viande bovine provient des vaches laitières ?!). Vidéo : Un abattoir de bovins en France (2009) »

« Aujourd'hui l'espérance de vie d'une vache laitière est d'environ 5-6 ans, alors qu'elle pourrait vivre 20 ans ou plus »
https://www.asso-pea.ch/fr/campagnes/la-vache-qui-pleure/

L'abattage, ça consiste en quoi ?

Pour les bovins, l'abattage se déroule en plusieurs étapes :

- **Réception des animaux :** les animaux arrivent dans les bouveries (lieux où ils sont rassemblés). La livraison est alors contrôlée.
- **Tuerie et étourdissement :** Les animaux sont dirigés vers le piège de tuerie qui permet de les immobiliser. Ils sont alors assommés à l'aide d'un pistolet à tige perforante (matador), appliqué au niveau du front pour toucher le cortex cérébral, ce qui a pour effet de les insensibiliser.
- **Saignée :** L'animal est suspendu puis saigné au niveau des artères carotides afin d'évacuer le plus vite possible son sang, grâce aux battements de son cœur. Les artères ne sont alors plus en mesure d'alimenter en oxygène le système nerveux central de l'animal ce qui entraine sa mort. Ce processus est généralement accompagné par des spasmes ainsi qu'une tétanie des muscles. **Ce sont des réactions physiques mais l'animal est bien inconscient.**

Une dérogation accordée par l'Etat permet aux communautés juives et musulmanes d'organiser au sein des abattoirs un abattage rituel, sans étourdissement, pratiqué par des sacrificateurs.
La Norvège, la Suède, l'Islande, la Suisse, la Grèce, le Luxembourg et six provinces d'Autriche n'autorisent aucune dérogation. Cette pratique est fortement remise en cause en France par les associations de protection animale.

Quelles sont les mesures réglementaires s'appliquant aux abattoirs ?

La règlementation encadrant l'abattage est harmonisée au niveau européen.

- Les abattoirs doivent disposer d'un agrément sanitaire délivré par les services de l'Etat pour pouvoir fonctionner. Dans le cadre de la protection animale, des contrôles sont régulièrement effectués :
  - Un audit annuel, suivi si nécessaire d'un plan d'action.
  - Un contrôle régulier de la surveillance du procédé d'abattage par l'abattoir (contrôles internes efficaces), des contrôles inopinés en fonctionnement.

- Un Responsable Protection Animale est nommé dans chaque abattoir pour assurer l'application de cette réglementation. À l'issue de leur formation, sous réserve de la réussite de l'examen, ces personnes obtiennent de la part des services de l'Etat un certificat de compétence dont la durée de validité est de 5 ans. À l'issue de ces 5 ans, ces personnes doivent suivre de nouveau une formation et subir une évaluation.

Est-ce que les animaux en mauvaise santé peuvent être abattus ?

Tous les animaux sont inspectés :

- **À leur arrivée à l'abattoir :** il s'agit de l'inspection ante-mortem. Les vétérinaires de l'abattoir vérifient l'état physique de l'animal, notamment que l'animal ne boite pas, qu'il n'est pas maigre, qu'il n'a pas subi de maltraitance animale etc.

- **Après leur abattage :** Il s'agit de l'inspection post-mortem. L'objectif est de vérifier que la viande est propre à la consommation humaine (vérification de l'absence de lésions etc...). Les carcasses jugées impropres à la consommation sont saisies et retirées de la chaîne de consommation.

Seuls les animaux, accidentés depuis moins de 48 heures, peuvent être abattus pour cause d'accident dans un abattoir. Tout animal accidenté doit faire l'objet d'un examen clinique par un vétérinaire sanitaire. La réalisation de cet examen est attestée par la délivrance d'un certificat vétérinaire d'information, dûment renseigné par le vétérinaire sanitaire. Ce certificat doit accompagner l'animal lors de son transport et être remis à l'arrivée à l'abattoir pour transmission immédiate au vétérinaire officiel devant réaliser l'inspection ante mortem de l'animal.

Dans quelles conditions un éleveur peut-il réaliser un abattage à la ferme ?

Les animaux (bovins, équins, porcins) qui ont subi un accident depuis moins de 48 heures et qui sont non transportables peuvent faire l'objet d'un abattage en dehors d'un abattoir ou d'une euthanasie par le vétérinaire. Les abattages à la ferme sont peu pratiqués mais permettent dans certains cas de ne pas faire subir de souffrance inutile à l'animal au cours du transport.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Le ministre en charge de l'Agriculture, a demandé aux Préfets en 2016 une inspection spécifique sur la protection animale dans tous les abattoirs d'animaux de boucherie. Ces inspections avaient pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise de la protection des animaux par l'abattoir depuis le déchargement des animaux, jusqu'à leur abattage.

70% des abattoirs inspectés ont été jugés satisfaisants, 30% ont été jugés insatisfaisants et ont fait l'objet de suites. Les suites apportées ont été les suivantes :

- 107 avertissements (rappels à la réglementation).
- 87 exploitants ont été mis en demeure d'apporter des corrections à leurs systèmes, dans un délai fixé par l'administration pour 3 établissements, l'agrément d'une des chaînes d'abattage a été suspendu ou retiré entraînant un arrêt temporaire ou définitif.
- 8 établissements ont eu des procès-verbaux en raison de défauts de fonctionnement pouvant avoir des conséquences sur les animaux.

Devenir des jeunes animaux dans les élevages

Ce qu'ils en disent

« Et que deviennent les veaux ?… : Les veaux femelles sont utilisées pour remplacer les vaches laitières qu'on envoie à l'abattoir. Elles seront donc nourries avec un substitut de lait (le lait de leur maman, qui leur était destiné, leur étant littéralement volé par les humains…), logées dans des boxes individuels d'où elles ne peuvent bouger, ni avoir d'interaction avec d'autres veaux. Puis leur destin sera celui d'une vache laitière.. Quant aux veaux mâles, Ils repartent dans le circuit de la viande… L'industrie du veau n'existe qu'en raison de la demande de lait : c'est la solution que l'industrie a trouvée pour utiliser les veaux mâles issus de l'industrie laitière… »

https://www.veganisme.fr/Un%20Monde%20Vegan/Laitetoeufs.html

Quel est le devenir des jeunes animaux dans les élevages ?

Pour les vaches à viande, certains élevages sont qualifiés de naisseurs : Ils sont situés dans des zones où l'herbe est très présente. Ils peuvent ainsi nourrir les vaches à l'herbe. Ces vaches vont produire des veaux qui sont appelés des « broutards » (car ils ne font que brouter !). Ce sont des mâles qui restent avec leur mère jusqu'à son sevrage. Ils seront ensuite envoyés vers d'autres élevages qui sont eux spécialisés dans l'engraissement.

L'engraissement correspond à la dernière étape de production où l'animal est nourri avec des aliments très riches en énergie pour faire en sorte qu'il « fixe du gras » et fasse une viande de très bon goût.

Les éleveurs engraisseurs sont situés en plaine où il est possible de produire des céréales. Lorsque les élevages sont situés dans des zones où il y a à la fois des prairies et des cultures, les élevages peuvent faire naître les animaux et les élever jusqu'à la fin de leur vie : ce sont des élevages « naisseurs-engraisseurs ». En France, la majorité des élevages de vache à viande sont dits naisseurs.

Dans un élevage laitier, chaque vache produit en moyenne 1 veau par an. Le devenir de ces animaux dépend de leur sexe : les veaux mâles sont vendus à des marchands qui vont les revendre soit à d'autres éleveurs, soit à des élevages engraisseurs, ou même à des centres d'insémination.

En revanche, les femelles sont gardées. Elles sont sorties au pré en été et lorsqu'elles ont leurs premières chaleurs (vers environ deux ans), elles produiront elles aussi des veaux. Neufs mois plus tard, elles auront leur premier veau et entreront dans le troupeau des vaches.

À quel âge les animaux sont abattus ?

Les vaches à lait produisent en général 5 veaux puis sont « réformées » car leur condition physique et leur taux de production ne leur permettent pas de continuer à produire des veaux.

Ces animaux sont envoyés à l'abattoir. La majorité de la viande que nous consommons proviennent de ces vaches réformées.
Les vaches à viande sont envoyées à l'abattoir entre 4 et 10 ans, selon leur race et leur production.

Alimentation

Ce qu'ils en disent

« Toujours attachée dans une stalle où elle peut à peine bouger, la vache ne voit jamais les verts pâturages ou le soleil ! Ce système affolant de productivisme intensif va soutirer à la vache près de 10 000 litres de lait par an (dans les années 80, c'était déjà 6 000 litres…), grâce à des hormones et autres traitements chimiques favorisant un rendement toujours plus important, et toujours au détriment de ces êtres sensibles !! »

Les vaches ont-elles accès au pâturage ?

Tous les types d'exploitation ne permettent pas un accès à l'extérieur toute l'année. Cela dépend des conditions météorologiques, de la conduite d'élevage, de la localisation. Certaines espèces d'animaux sont plus sujet à développer des maladies et des infections à l'extérieur : les garder en bâtiment permet de les protéger. En bâtiment, tout est réfléchi pour assurer le bien-être des animaux.

Le nombre d'animaux dans un espace (champ, case, stabulation, cage..) dépend de beaucoup de facteurs (espèces, races, conduite d'élevage). Par exemple, sur une aire paillée, la recommandation est de 6 m² par vache, car il s'agit de la surface moyenne que l'animal utilise au moins 10 heures par jour pour se reposer. Des guides de bonnes pratiques donnent des recommandations aux éleveurs pour favoriser le confort des animaux en bâtiments.

Les animaux mangent-ils des OGM ?

Il n'y a **pas de culture OGM en France** (interdiction depuis 2008).

Concernant l'alimentation des vaches, les fourrages (herbe pâturée, fourrages conservés) représentent une grande part de leur alimentation. Par exemple, le fourrage représente 90% de l'alimentation d'une vache laitière. Les fourrages sont autoproduits par les éleveurs et sont donc non OGM. Les concentrés autoproduits et les céréales achetées pour l'élevage français sont également non OGM. **La seule source d'OGM pouvant être introduite dans l'alimentation des vaches est le soja importé des pays tiers, acheté pour équilibrer les rations en protéines des vaches.** Les importations représentent moins de 2 % de l'alimentation des animaux.
À noter : dans un récent rapport, l'Académie d'agriculture de France rappelle que les produits OGM sont

digérés par les animaux (et par l'homme) et fragmentés exactement comme tous les autres composants alimentaires. Ils n'ont donc plus de rôle actif chez l'animal qui les consomment ni dans les produits alimentaires qui en dérivent (viande, lait, etc.).

Trouve-t-on encore des farines animales dans les aliments du bétail ?

Interdiction de ces farines pour l'alimentation des bovins instaurée en juillet 1990, étendue à toutes les espèces de rente en 2000.

Les animaux reçoivent-ils des hormones de croissance et anabolisants ?

Les anabolisants (hormones stéroïdiennes, facteurs de croissance...) sont des substances favorisant le développement musculaire et la croissance. Dans certains pays, des hormones sont injectées aux vaches pour augmenter leur production de lait. Cette pratique est interdite en France et dans toute l'Europe depuis 2006.

Leur utilisation dans les élevages est strictement interdite par la législation européenne. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines pouvant aller jusqu'à la prison.
Les traitements à base d'hormones ou de substances analogues ne sont possibles que dans le cadre d'un traitement vétérinaire individuel (ex : suite à des troubles de la reproduction).
Il existe des plans de surveillance pour vérifier l'absence de ces substances dans la viande et le lait.

Les boiteries et parages

Ce qu'ils en disent

« Poussées à l'hyperproductivité, beaucoup de vaches souffrent de maux douloureux : mammites (infections des pis) et boiteries sont très courantes dans les élevages laitiers, tout comme les troubles métaboliques et de la fertilité. Les vaches ont souvent un accès limité à l'extérieur, et les élevages en bâtiments clos (« zéro pâturage ») se développent favorisant les boiteries sévères »

https://www.l214.com/vaches/elevage-vaches-laitieres

Les boiteries, c'est quoi ?

La boiterie est un mouvement réflexe de l'animal pour soulager une douleur provoquée par un trouble de l'appareil locomoteur[1]. Les affections du pied représentent la majeure partie des troubles locomoteurs (90%). Pour les 10% restant, la boiterie peut avoir une origine osseuse, articulaire, musculaire ou nerveuse avec des localisations très diverses. Les facteurs de risque sont les suivants :

- **Alimentation :** déficit énergétique, carences marquées en minéraux

- **Habitat :** Le pâturage a un impact positif sur l'absence ou la diminution des boiteries en élevages. Cependant, il peut également constituer un facteur de risque en fonction de la topographie des chemins d'accès au pâturage et des conditions météorologiques (chemins en pente, boueux, avec une humidité stagnante et la présence de cailloux tranchants qui ressortent, largeur inadaptée...).
En bâtiment, certains choix d'organisation augmentent le risque de boiterie et de lésions d'origine infectieuse. C'est notamment le cas du système « logettes » car les sols sont plus durs. Les logettes doivent donc être adaptées au troupeau et réglées en fonction du gabarit des animaux.
Dans les bâtiment, d'autres éléments peuvent augmenter les boiteries : un manque de places à l'auge, à l'abreuvoir, un nombre insuffisant de logettes, une surface d'aire paillée insuffisante, des aires d'attente mal dimensionnées par rapport à la taille du troupeau, l'humidité des aires de vie..

- **Conduite sanitaire :** sous-détection des boiteries, absence de parage préventif, hygiène des sols, achat d'animaux.

- **La génétique :** il existe un déterminisme génétique à la sensibilité aux affections du pied.

[1] http://boiteries-des-bovins.fr/origine-des-boiteries/

Pourquoi les éleveurs doivent parer les animaux ?

Le parage est l'un des moyens de rétablir les aplombs et de prévenir les boiteries. Il désigne les soins apportés à la corne des onglons en vue d'entretenir ou de rétablir les fonctions du sabot. Le parage des onglons des bovins peut être fonctionnel (correction des aplombs) ou curatif (soin d'une lésion de la corne).

Un animal qui boîte ne va pas se déplacer normalement et reste d'avantage couché ; il se nourrit moins bien, ce qui diminue ses performances de productions d'où une perte économique pour l'éleveur.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- Observation quotidienne des animaux.

- **Le parage préventif :** Chaque animal dans le troupeau devrait avoir ses pieds levés, inspectés et si nécessaire parés au moins une fois par an pour rétablir la forme idéale des onglons de sorte qu'ils soient équilibrés, retirer la corne « morte » et « malades » et d'autres tissus pour favoriser la croissance d'une nouvelle corne saine et repérer les lésions.

- **Le parage curatif :** Le parage curatif permet de soigner la grande majorité des lésions.
Pour certaines lésions, après le parage curatif, il est parfois nécessaire de poser une talonnette pour soulager un onglon atteint. De même, l'application d'un pansement est pratiquée selon les lésions.

- La gestion collective des maladies infectieuses par la désinfection collective des pieds, d'autant plus lors de la présence répétée de maladies infectieuses dans l'élevage.
Pour cela, plusieurs techniques sont envisageables : les pédiluves sous forme de bac rempli de désinfectant (méthode la plus couramment utilisée), les pédiluves à sec, les tapis de mousse imprégnés de solution désinfectante, les pulvérisations et le système de mousse produite juste avant usage.

Réforme des bovins sur des aspects sanitaires

Ce qu'ils en disent

Dans certains départements, L'association L214 bloque l'abattage des veaux de moins de 20 kg sous peine d'une amende de 1500 euros.

Les animaux peuvent-ils être malades ?

Les troupeaux de bovins sont exposés à de nombreuses maladies qui peuvent avoir un impact sur :

- **Leur santé :** Les animaux malades s'amaigrissent puisqu'ils utilisent leur énergie pour combattre la maladie. Par ailleurs, ils peuvent avoir d'autres symptômes physiques (fièvres, écoulements nasaux, diarrhées, difficultés à garder leur équilibre...) et ont tendance à s'isoler du reste du troupeau. À terme, certaines maladies peuvent engendrer la mort des animaux.

- **Leurs performances :** Certaines maladies peuvent avoir un impact sur la capacité des animaux à donner naissance à des petits et même provoquer des avortements. Certaines engendrent des retards de croissance et/ou un amaigrissement. D'autres peuvent également engendrer pour les vaches laitières une diminution de la production de lait.

Quelles sont les conséquences pour les éleveurs ?

L'apparition d'une maladie dans un élevage est synonyme d'inquiétude pour l'éleveur. En effet, il va devoir surveiller davantage les animaux pour vérifier la progression de la maladie.

L'apparition d'une maladie engendre également un coût financier supplémentaire puisqu'il est nécessaire de faire appel aux vétérinaires, voire acheter des médicaments pour soigner les animaux. Par ailleurs, un animal amaigri ou qui ne produit plus de lait entraîne des pertes financières pour l'éleveur. En effet, il est difficile pour l'éleveur de vendre des animaux amaigris, ou alors à des prix réduits qui ne couvrent pas le coût de production et les frais engendrés par le soin des animaux malades.

Donc, naturellement, l'objectif d'un éleveur est d'empêcher l'apparition d'une maladie dans l'élevage et, si la maladie apparait, d'assainir l'élevage le plus rapidement possible.

L'assainissement des troupeaux, ça consiste en quoi ?

Lorsqu'un bovin est atteint par une maladie, l'objectif de l'éleveur est d'empêcher que la maladie ne se propage à tous les animaux de l'élevage et d'assainir son troupeau, c'est-à-dire de supprimer la maladie.
Pour cela, plusieurs techniques sont possibles en fonction de la maladie, du type d'élevage et du nombre d'animaux atteints. Cela peut se traduire par :

- Un traitement, parfois à base d'antibiotiques.

- La vaccination.

- La réforme des bovins atteints, c'est-à-dire envoyer à l'abattoir de façon plus précoce les animaux atteints par la maladie pour éviter qu'ils ne la transmettent aux autres animaux. Il est nécessaire de souligner que certaines maladies ne possèdent pas de traitement et ne peuvent donc pas se soigner, ce qui explique la réforme dès la détection.

Depuis leur création, l'objectif des Groupements de Défense Sanitaire, est d'accompagner les éleveurs dans l'assainissement de leur élevage, pour préserver le bien-être des animaux. Réformer les animaux malades permet de protéger les autres animaux de l'élevage ainsi que les élevages voisins.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- **Privilégier le préventif au curatif via :**
  - La surveillance des troupeaux : observation régulière des animaux sur leur aspect extérieur, apparition de symptômes, baisse des performances, changement d'attitude (isolement, perte d'appétit...)
  - La prophylaxie : prises de sang sur les animaux

- **Vérifier que les bovins achetés à d'autres élevages ne sont pas malades** en réalisant des analyses pour détecter la présence de maladies.

- **La prophylaxie annuelle** permet d'inspecter une certaine proportion d'animaux tous les ans et de vérifier qu'ils ne sont pas atteints des principales maladies touchant les bovins en France.

- **Le confort des animaux en bâtiments d'élevage :** avec un environnement favorable (aération, taux d'humidité adapté), il est possible de prévenir certaines maladies.

Mai 2020

GDS France
1er étage
37 rue de Lyon 75012 Paris